

Admissibilité	Épreuves écrites	Enseignements généraux	Modules spécifiques (assurés majoritairement par des commissaires de justice)	Épreuves d'entraînement
	Droit des obligations	60h (mutualisées avec le CRFPA)	14h (CJ)	3 (À la fois droit des obligations, droit civil et droit des affaires)
	Droit civil	50h (mutualisées avec le CRFPA)		
	Droit des affaires	40h (mutualisées avec le CRFPA)	14h (CJ)	
	Procédure civile – Modes amiables de résolution des différends – Modes alternatifs de règlement des différends	30h (mutualisées avec le CRFPA)	14h (CJ)	3 (Procédure civile, modes amiables de résolution des différends et modes alternatifs de règlement des différends, procédures civiles d'exécution)
	Procédures civiles d'exécution	40h (création - mutualisées avec le CRFPA) 20h – Règles communes 20h – Règles spéciales (CJ)		
Admission	Épreuves orales	Enseignements		Épreuves d'entraînement
	Culture générale et judiciaire - CCMC	120h (mutualisées avec la prépa ENM)	14h (CJ)	2*
	Oral juridique	30h de droit pénal (mutualisées avec le CRFPA)		2*
	Histoire de l'art	Séances de préparation (CJ)	28h (CJ)	2*
	Anglais	20h Séances de préparation (mutualisées avec le CRFPA)		2*
	Langue autre que l'anglais			2**

* Selon la compatibilité avec la date de passage du candidat.

** Selon la langue choisie et la date de passage du candidat.